



- Frais médicaux jusqu'à 30.000 € en cas d'hospitalisation
- Remboursement aux frais réels hors hospitalisation
- Attestation délivrée en 24h

À PARTIR DE :

55€

EN FONCTION DE LA DURÉE DU SÉJOUR
ET DE L'ÂGE DE L'ASSURÉ

Offre répondant à la réglementation relative à l'entrée et au séjour dans l'Espace Schengen.

Ce package modulable inclus une garantie frais médicaux suffisante et des prestations d'assistance-rapatriement nécessaires, à l'occasion d'un séjour temporaire jusqu'à un an.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS HORS ESPACE
SCHENGEN ET UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

VENIR EN EUROPE

DESTINATION

ESPACE SCHENGEN OU
UNION EUROPÉENNE

LIMITE D'ÂGE

AVANT 70 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Avant 30 ans	Avant 50 ans	Avant 70 ans
Jusqu'à 15 jours	55 €	80 €	120 €
De 1 mois à 1 an	80 €/mois	110 €/mois	165 €/mois

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 10 € / mois

Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à **30.000 €** par personne

BAGAGES : à partir de 5 € / mois

Perte/vol des effets personnels, en cours de transport aérien, jusqu'à **1.500 €** par personne

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ

FRAIS MÉDICAUX EN CAS D'HOSPITALISATION : 2 € / jour

Modification du montant de la garantie à concurrence de **200.000 €**, au lieu de 30.000 €.



- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT SANITAIRE PAR LES CENTRES D'ASSISTANCE DANS LE PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
 FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge des frais d'hospitalisation jusqu'à 30.000 € • à 90% des frais réels jusqu'à 5.000 € • à 100% des frais réels jusqu'à 30.000 €
	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SANTÉ <i>(MÉDECIN, PHARMACIE, ANALYSES)</i> • MÉDECIN, PHARMACIE, ANALYSES • SOINS DENTAIRES D'URGENCE • PROTHÈSES DENTAIRES D'URGENCE • OPTIQUE	75% des frais réels des frais médicaux hors hospitalisation • Plafond de 750 € par trimestre • Plafond de 150 € par trimestre • Plafond de 250 € par sinistre • Plafond de 25 € par trimestre
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE	• Dommages corporels et matériels maximum 50.000 € • Franchise 50 €